

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mars 2012

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-3-6-10

Service consulté

**ABATTOIR DÉPARTEMENTAL DE CERNAY
INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE GROS ENTRETIENS 2012**

Résumé : Le fonctionnement de l'abattoir de proximité de CERNAY est assuré par une société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Ce contrat stipule que les investissements et les travaux de gros entretiens sont à la charge du Département.

Lors de la réunion de la commission consultative de l'abattoir du 23 novembre 2011, l'exploitant a présenté les investissements nécessaires pour améliorer le fonctionnement de l'outil et les services rendus aux usagers.

Le présent rapport vous propose de retenir certains de ces investissements complémentaires permettant ainsi d'améliorer le travail et la productivité des opérateurs, de fiabiliser les équipements et de répondre aux exigences de sécurité.

Le fonctionnement de l'abattoir du Haut-Rhin est assuré par une Société d'Exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). En application de ce contrat, le Département finance les nouveaux investissements ainsi que les travaux de gros entretien.

Rappel sur les obligations respectives du propriétaire et de l'exploitant

L'article 25 du contrat de DSP fixe les obligations du propriétaire en matière d'entretien dans les termes suivants :

Les travaux de gros entretien sont à la charge du propriétaire. Ils ont pour objet de maintenir le bon état et le bon usage des installations existantes et de prolonger leur durée d'utilisation. Ils se distinguent des travaux de nettoyage et d'entretien courant qui sont à la charge de l'exploitant, par le fait qu'ils présentent un caractère exceptionnel et non répétitif.

L'article 26 du contrat de DSP fixe les obligations de l'exploitant en matière d'entretien dans les termes suivants :

L'exploitant s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement et à entretenir, sous réserve des obligations incombant au propriétaire, durant toute la durée de la convention, les immobilisations de toute nature qui sont mises à sa disposition compte tenu de leur usure normale et de leur vétusté. Il entretient également et renouvelle l'outillage et le matériel annexe inventoriés au moment de la prise de possession.

Investissements et gros travaux d'entretien 2012

Dans un premier temps, il vous est proposé de reporter en 2012, les investissements incombant au Département dont la réalisation avait été votée en 2011 mais qui n'ont pas pu être réalisés, soit :

- un poste de lavage haute pression hors gel pour les bétailières

La réglementation sanitaire impose aux usagers de laver les véhicules ayant servi au transport des animaux vivants et ceci quel que soit le temps ; pour répondre à cette exigence il est proposé la fourniture et la mise en place d'un nettoyeur haute pression hors gel ; cette nouvelle acquisition incombe au propriétaire.

Cette installation est estimée à 13 500 €.

- la pose d'un treuil

Dans le cadre des abattages d'urgence, la bétailière est parfois appelée pour transporter vers l'abattoir des animaux blessés et le principal problème consiste à faire pénétrer les animaux dans le véhicule : un treuil fixé au fond du véhicule permettra de tracter l'animal dans la bétailière ; ce nouvel équipement relève bien du Département.

Cet aménagement est estimé à 3 500 €.

- la mise en place d'une télésurveillance de la bouverie

Afin de répondre à la réglementation qui demande une surveillance des animaux admis dans la bouverie le dimanche matin et destiné à être abattus le lendemain, il est proposé la mise en place de 4 caméras de surveillance raccordées au système de vidéosurveillance de l'abattoir ; cet équipement lié au bâtiment relève du Département.

Le coût de cette mise aux normes est chiffré à 6 200 €.

Lors de la réunion de la Commission Consultative du 23 novembre 2011, la Société d'Exploitation a présenté la liste des investissements souhaités en 2012 qui permettront d'améliorer la fiabilité et le fonctionnement de l'outil.

De cette liste, il vous est proposé de retenir les investissements suivants :

- Renforcement du piège bovin

Cet abattoir multi espèces est amené à abattre des bovins de grosse taille et il est proposé de renforcer le piège de contention des bovins pour l'adapter au traitement des grosses bêtes en remplaçant notamment le système des vérins hydrauliques. Le renforcement de cet équipement indissociable du bâtiment incombe au propriétaire.

Ce renforcement est estimé à 6 800 €.

- Protection de l'armoire électrique du prétraitement

Les effluents de l'abattoir sont prétraités avant leur rejet dans le réseau d'assainissement dans un local fermé. Les équipements de ce local souffrent de la présence de gaz délétères et notamment les appareils de l'armoire électrique. Il est proposé d'isoler cette armoire et de mettre en place une ventilation forcée à partir d'une prise d'air à l'extérieur du local. Cette installation visant à protéger les équipements électriques relève du propriétaire.

Cet aménagement est estimé à 3 500 €.

- Fourniture d'un trépied et d'un treuil pour la bouverie

Les animaux admis dans la bouverie sont dirigés vers des logettes ; à plusieurs reprises, des bovins se sont couchés et ne pouvaient plus se relever. Afin d'éviter l'euthanasie sur place d'un animal qui ne pourrait plus se relever (et donc sa perte) il est proposé d'acquérir un trépied équipé d'un treuil afin de pouvoir remettre sur pied l'animal. Ce dispositif est proposé en lieu et place du pont roulant doté d'un treuil initialement demandé par l'exploitant et qui était disproportionné par rapport au problème soulevé. Ces nouveaux équipements relèvent bien du propriétaire.

Cet investissement est estimé à 6 500 €.

- Matériels divers pour l'atelier de découpe

Pour permettre de développer l'activité de découpe, il est proposé de fournir une table de découpe supplémentaire et une scie électrique de mise en quartier avec son équilibreur à ressort ; la fourniture de ces équipements complémentaires incombent au propriétaire.

Ces équipements sont estimés à 9 500 €.

- Fourniture de crochets

Afin de faire face aux activités des semaines de pointes, l'exploitant a besoin de disposer de 200 crochets supplémentaires. L'acquisition de ces crochets supplémentaires est à la charge du Département.

Cette acquisition est estimée à 7 500 €.

- Mise aux normes des moyens de lutte contre l'incendie

La mise aux normes des locaux de l'abattoir nécessite la pose d'extincteurs supplémentaires et de signalétique appropriée. Cet investissement relève du Département en tant que propriétaire responsable de la sécurité du bâtiment.

Cette mise aux normes est estimée à 2 800 €.

- Porte palette élévateur

Afin de pouvoir mieux utiliser l'espace des chambres froides, il est proposé de superposer les palettes et cela nécessite l'acquisition un porte palette élévateur. Cette acquisition inédite relève du Département.

Cet équipement est chiffré à 8 800 €.

Récapitulatif du coût des travaux et des équipements

Poste de lavage haute pression hors gel	13 500.00 €
Treuil pour de la bétailère	3 500.00 €
Télésurveillance de la bouverie	6 200.00 €
Renforcement du piège bovin	6 800.00 €
Protection de l'armoire électrique du prétraitement	3 500.00 €
Total des travaux	33 500.00 €
Trépied et treuil pour la bouverie	6 500.00 €
Matériels divers pour l'atelier de découpe	9 500.00 €
Fourniture de crochets	7 500.00 €
Mise aux normes des moyens de lutte contre l'incendie	2 800.00 €
Fourniture d'un porte palette élévateur	8 800.00 €
Total des équipements	35 100.00 €
Total général	68 600.00 €

Travaux imprévus de gros entretien

Un marché à bons de commandes a été passé avec un prestataire de service pour faire face à des réparations urgentes, nécessitant une intervention immédiate. Le montant prévisionnel de ces dépenses est de 15 000 €.

Les réparations n'entraînant pas de panne bloquante feront l'objet de consultations spécifiques pour chacune d'elles.

Imputation budgétaire

Une Autorisation de Programme (AP) de 100 000 € est inscrite au Budget Primitif 2012 pour les investissements et une inscription de Crédits de Paiement (CP) de 15 000 € pour les travaux d'entretien à l'abattoir de CERNAY.

Les travaux seront imputés sur le Programme C141 - Chapitre 21 - Fonction 928 - Nature 2153, les équipements sur le Chapitre 21 - Fonction 928 - Nature 2157 et les frais d'insertions sur le Chapitre 20 - Fonction 928 - Nature 2033.

Les dépenses d'entretien seront imputées sur le Programme C641 - Chapitre 011 - Fonction 928 - Nature 61558.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'affecter 100 000 € d'Autorisation de Programme pour l'ensemble des travaux et des acquisitions, y compris ceux des gros entretien non prévisibles à ce jour, et d'approuver le programme des travaux prioritaires détaillés ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, resembling the name 'Buttner'.

Charles BUTTNER